



CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX REGATES 2011 ORGANISEES PAR LE CNLF

Affilié à la fédération française de voile, le Cercle Nautique de La Flotte organise dans ce cadre des régates d'habitables (HN).

Les propriétaires de bateaux dont le groupe ne figure pas dans les tables de la fédération devront fournir un certificat HN.

Les conditions de participation à ces régates sont les suivantes :

*Les inscriptions sont reçues normalement au plus tard la veille de la régata avant 20 h. Exceptionnellement il peut-être possible de s'inscrire directement auprès du Comité de Course au moment du départ : les skippers doivent communiquer alors les informations concernant le bateau engagé pour qu'il puisse être classé.

*Le skipper engage son bateau sous sa seule responsabilité et doit apprécier l'état de la mer et du vent avant de prendre le départ.

*Le skipper doit remplir une fiche d'inscription comportant le nom de ses équipiers. Au moment de cette inscription au secrétariat du CNLF, le skipper et son équipage doivent présenter leurs licences de la FFV pour l'année en cours, visées par un médecin. cf. Article 9 du Règlement des manifestations nautiques de la FFV « *Nul ne peut être autorisé à prendre part à des compétitions organisées en France sous l'égide de la FF Voile s'il n'est titulaire d'une licence délivrée par la FF Voile* ».

Le CNLF tient à la disposition des régatiers non licenciés à l'année, des licences à la journée »

En cas de non respect des instructions ci-dessus, le bateau ne sera pas classé.

*Les bateaux doivent se faire reconnaître auprès du comité de course situé sur la jetée de l'avant port de LA FLOTTE à coté du Phare.

*Les bateaux qui n'ont pas de numéro dans la voile doivent s'identifier le plus clairement possible : nom ou numéro sur un cagnard ou tout endroit visible.

*Le parcours sera normalement défini la veille de la régata il sera affiché au CNLF et sera diffusé aux régatiers par courriel. Il sera précisé à cette occasion l'heure limite d'arrivée en fonction de la marée

*Les bateaux qui abandonnent doivent avertir le CNLF le plus rapidement possible.

*Lorsque le pavillon Y sera envoyé au départ il sera obligatoire pour les équipages de porter leurs brassières de sauvetage pendant la régata.

Si ce pavillon n'est pas envoyé mais qu'au cours de la régata, le vent atteint 17 nœuds (Force 5) les équipages devront porter leurs brassières.

*Le skipper, quelques soient les conditions de vent et de mer, assume seul la responsabilité de décider du port de la brassière de sauvetage par ses équipiers s'il l'estime nécessaire.

Le non-respect des ces règles entraîne la disqualification.

Une VHF est souhaitable pour la communication des modifications de parcours ou des consignes de sécurité.

La procédure de départ est conforme à la règle 26 des R.C.V et est notifiée aux participants par pavillons, le signal sonore ainsi que l'information par VHF étant facultatifs.

H-5 Minutes : Signal d'avertissement : Pavillon du CNLF avec signal sonore.

H-4 Minutes : Signal préparatoire : Pavillon P avec signal sonore.

H-1 Minute : Dernière minute : Pavillon P amené avec signal sonore long.

Départ : Pavillon CNLF amené avec signal sonore.

Rappel individuel : Pavillon X envoyé.

Rappel général : premier substitut envoyé.

Réduction de Parcours : Pavillon S envoyé.

Départ retardé : Flamme Aperçu envoyée. (Cette flamme est affalée à H-6 soit une minute avant la procédure de départ normale)

Vous trouverez ci-joint un tableau des pavillons et flammes utilisées en régata.

Les résultats des régates et la remise des prix ont lieu le soir même dans les jardins du CNLF. (Tout changement à cette règle sera indiqué aux participants lors de leur inscription).